



Conférence n°66 "La pollution organique dans les milieux aquatiques"

publié le 17/09/2019 - mis à jour le 30/09/2019

Présentation de la conférence - intervenant - public - inscription par formulaire

Descriptif :

Présentation de la conférence - intervenant - public - inscription par formulaire

Sommaire :

- La conférence : La pollution organique dans les milieux aquatiques
- L'intervenant
- La démarche et le public

● La conférence : La pollution organique dans les milieux aquatiques

Les contaminants organiques de type pesticides, médicaments, ... sont aujourd'hui largement retrouvés dans les milieux aquatiques (rivières, fleuves, ...). La présence de ces contaminants a une incidence sur l'ensemble du cycle technique de l'eau (intervention de l'Homme dans le cycle de l'eau). En effet, la pollution présente dans les milieux aquatiques entraîne une dégradation de la qualité des écosystèmes aquatiques. De plus, cette pollution nécessite d'adapter les traitements, pour la production d'eau potable mais aussi pour la dépollution des eaux usées, afin de garantir une qualité d'eau au robinet sans risque pour le consommateur mais aussi de limiter les rejets de substances dans les milieux aquatiques.

● L'intervenant

Nom	MONDAMERT Leslie
Structure	IC2MP - Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers
fonction	Maître de Conférences
Domaine	Chimie

● La démarche et le public

Présentation du contexte des recherches puis illustration au travers de différents exemples.

Nombre d'interventions par an	1 voire 2
Niveau élèves	Lycée
Secteur géographique concerné	16-17-79 -86

Si vous êtes intéressés, indiquez dans le formulaire suivant :

- votre nom et la matière enseignée ;

- l'adresse complète de l'établissement ;
- la (les) section(s) et le nombre d'élèves prévu pour cette conférence ;
- la plage horaire ou de dates envisagée.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.